



La CNIL

Découvrir

Approfondir

Agir

Déclarer

► [Accueil](#) > [La CNIL](#) > [Actualité](#) > Actualité détail

Rechercher



► [Actualité](#)

- [Agenda](#)
- [Communiqués](#)

► [L'institution](#)

► [Publications](#)

► [Lettre InfoCNIL](#)

► [Rencontres régionales](#)

► [Recrutement](#)

► [Marchés publics](#)



[Version Imprimable](#)

## 61% des Français pensent que la constitution de fichiers porte atteinte à leur vie privée. Les Français veulent davantage se protéger

25/01/2008

Le 28 janvier, le Conseil de l'Europe célèbre la journée européenne dédiée à la protection des données personnelles et de la vie privée. Ce rendez-vous permet d'appeler l'attention des citoyens sur les risques liés à certains usages des technologies d'information et de communication qui font partie de notre vie quotidienne. A cette occasion, la CNIL, qui fête cette année ses 30 ans, rend publics les résultats d'un sondage qui souligne à la fois l'accroissement de sa notoriété auprès des Français mais aussi leur perception de l'atteinte à leur vie privée. Les tendances ainsi observées sont confortées par d'autres études qui soulignent l'importance croissante de la dimension « protection des données personnelles et de la vie privée ».

Les questions de protection des données personnelles sont aujourd'hui au centre de la vie quotidienne : au travail, dans les relations avec les autorités publiques, dans le domaine médical, lorsque l'on voyage ou surfe sur internet, lorsque l'on consomme, etc. Tous ces actes impliquent la collecte d'informations personnelles pour alimenter des fichiers toujours plus nombreux.

L'objectif de la journée européenne de la protection des données, conformément aux missions de la CNIL, est précisément de faire prendre conscience à chacun qu'il est titulaire d'un droit fondamental à la protection de ses données et de sa vie privée. La défense de ce droit individuel, désormais reconnu au même titre que la liberté de la presse ou la liberté d'aller et venir, appelle une vigilance constante de tous.

Afin de mesurer la notoriété de la CNIL auprès des Français, ainsi que leur connaissance de leurs droits à la protection des données personnelles, TNS Sofres a réalisé fin 2007 un sondage en face-à-face auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus.

- 50% des personnes interrogées connaissent la CNIL, soit 11 % de plus qu'en 2006, et 16% de plus qu'en 2004.

Depuis 2004, la CNIL a renforcé sa politique de communication, avec une présence régulière dans la presse pour mettre en avant la grande diversité des sujets qu'elle expertise et expliquer les nouvelles règles issues de la réforme de la loi d'août 2004. C'est grâce à cette présence médiatique constante que la notoriété de la CNIL passe le seuil des 50 %, trente ans après sa création.

- 61% des personnes interrogées estiment que la constitution de fichiers porte atteinte à leur vie privée

- ▶ 26 % des personnes interrogées ont le sentiment d'être suffisamment informés de leurs droits à la protection des données personnelles

Alors même que 61% des Français sont préoccupés par la constitution de fichiers, on constate toujours leur insuffisante connaissance des droits (seulement 26% des Français).

Ces résultats se confirment également dans le « Baromètre de l'intrusion © » réalisé par l'Agence marketing services ETO qui relève que 76% des internautes se disent gênés par le fait que de nombreuses informations les concernant soient stockées dans des fichiers et que 61% estiment être insuffisamment informés de leur utilisation. De tels constats incitent les marques à privilégier des relations transparentes et non intrusives pour fidéliser leurs clients et instaurer des relations commerciales consensuelles.

23% des personnes interrogées par le CREDOC pour l'enquête annuelle sur la diffusion des technologies de l'information à l'initiative de l'ARCEP et du CGTI, estiment que les données personnelles sont insuffisamment protégées sur internet. Cette protection insuffisante est citée par près d'une personne sur quatre comme le principal frein à l'utilisation d'Internet.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à ces droits, il est maintenant urgent de pouvoir mener, avec le soutien des pouvoirs publics, des campagnes d'information à destination du grand public et notamment des plus jeunes. En effet, il est nécessaire de s'assurer que le développement des nouvelles technologies de l'information s'accompagne d'une prise de conscience des droits à la protection des données personnelles et d'une auto-vigilance de chacun. La CNIL, en l'état actuel de son budget, et malgré les efforts significatifs récemment consentis par le gouvernement, ne peut mener seule cette mission ambitieuse. Les 15 Rencontres Régionales de la CNIL organisées depuis 2005 participent à cette campagne d'information auprès des organismes publics ou privés. Ces rencontres précèdent la création prochaine d'antennes régionales, si le budget accordé à la CNIL le permet. Les 2000 organismes ayant désigné un correspondant informatique et libertés participent également à la diffusion quotidienne d'une culture « informatique et libertés » qui garantit le respect des droits de leurs salariés et de leurs clients.

[Haut de page](#) ▲

[retour](#) ◀



Copyright © 2004 CNIL République Française

[Info éditeur](#) | [Contact](#) | [Plan du site](#)